

**A l'occasion de son 10ème anniversaire,
l'Association "Les P'tits PapierS" lance un appel à Mail Art.**

Jusqu'au 1er mai 2020, réalisez et postez une création inspirée par le thème "Les P'tits Papiers".

Pour être recevable, votre œuvre doit simplement :

- voyager par voie postale
- comporter une adresse et un timbre
- être oblitérée

Les créations seront exposées entre mai et juin 2020 à la bibliothèque de Charolles (71120).

Adresse d'expédition : LES P'TITS PAPIERS

Pringues

71120 BARON France

Le projet est ouvert à tous !

A NOTER : Les créations reçues seront exposées et ne seront pas retournées. En postant son œuvre, tout participant en fait don à l'association "Les P'tits Papiers".

Cession de droits

La pièce envoyée ne sera pas obligatoirement restituée à son auteur car les œuvres feront l'objet d'une exposition à Charolles et d'une exposition en ligne sur le site web de l'association. Tout participant déclare être l'auteur et seul titulaire des droits de propriété littéraire et artistique de l'œuvre envoyée dans le cadre de l'appel.

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leur œuvre publique et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférant. La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'œuvre au public par voie d'affichage, dans le cadre de l'exposition publique mentionnée ci-dessus.

La cession du droit de reproduction s'étend à toute publication de l'œuvre par voie papier (notamment articles de journaux ou magazines), audiovisuelle (notamment tous reportages TV ou cinématographiques) ou numérique (toute publication sur réseaux – Internet ou Intranet -sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.), effectuée par l'association Les P'tits Papiers.

Les cessions susvisées sont accordées pour toute la durée légale de protection des œuvres concernées. Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre de l'exposition publique qui s'en suivra, des expositions futures, ainsi que dans le cadre de tout autre article, reportage, publication sur tout support (papier, audiovisuel, internet) qui pourront être effectués à ce sujet.